



Énorme litige concernant patron de camping à l'année.

Par **Ksorah**, le **08/07/2020** à **11:09**

Bonjour,

Je vis depuis presque trois ans dans un camping qui a une dérogation pour louer à l'année, ce qui permet à la mairie de loger des gens.

J'ai deux types de litiges contre le patron, qui est très sympa mais ne fait absolument pas son travail sur deux points extrêmement litigieux, ce qui fait de ma vie un enfer injuste :

- 1 - Depuis deux ans l'électricité a d'effrayantes micro-coupures. Je m'en suis rendu compte car la box 4G produisait énormément de lags et coupures, certains sites laggaient incroyablement et étrangement. J'ai perdu énormément de matériels électriques en très peu de temps : PC portable à 1500e (2x car j'ai usé de la garantie la première fois), alim PC fixe à 150e, de nombreuses ampoules électriques et le micro-ondes, et environ 5 disques durs qui sont dans le rouge ("faites vos sauvegardes d'urgence et changez de disques"). J'ai acheté très cher un onduleur reconditionné (120e), et les problèmes sont résolus, donc ça vient bien de micro-coupures électriques.

Depuis un an et demi j'ai deux familles de voisins qui ont pourri le quartier. Les premiers ont menacé de mort une mamie calme qui est partie à cause de ça, et a vendu à une famille de nuisibles encore pires, j'ai un dossier entretenu contre eux, désormais au jour le jour, et le contenu est hallucinant, avec des vidéos et sons de preuves, ils ont eu 7 ou 8 altercations avec 3 voisins différents les 3 premiers mois. Je ne partage pas le dossier car il y a des noms dedans. Je le ferais à un(e) avocat(e) si j'en prends un(e). Ces gens sont des tarés qui ont fait de nos vies un enfer et qui osent se plaindre des gens qui n'ont jamais été nuisibles.

Le patron ne fait strictement rien contre ça, je suis désespéré et je ne sais pas vers qui me tourner pour tenter de retrouver une vie normale. Si je le pouvais je déménagerais, car en plus la vie ici est un gouffre à fric, mais je ne le peux pas, j'ai pas de voiture pour faire des visites de logements.

Par **morobar**, le **08/07/2020** à **17:08**

Bonjour, qui a une dérogation pour louer à l'année, ce qui permet à la mairie de loger des gens. Mettons qu tout le monde ferme les yeux. J'ai perdu énormément de matériels électriques en très peu de temps. Un simple onduleur à 100 euro aurait résolu vos problèmes de micro coupure. Pour un informaticien, c'est un accessoire des plus communs. Le patron ne fait strictement rien contre ça. L'exploitant du camping ne dispose d'aucun pouvoir de police. Cela est réservé aux forces de l'ordre auprès desquelles il faut porter plainte peut-être même à plusieurs reprises.

Par **Ksorah**, le **08/07/2020** à **17:32**

Bonjour, qui a une dérogation pour louer à l'année, ce qui permet à la mairie de loger des gens. Mettons qu tout le monde ferme les yeux. J'ai perdu énormément de matériels électriques en très peu de temps. Un simple onduleur à 100 euro aurait résolu vos problèmes de micro coupure. Pour un informaticien, c'est un accessoire des plus communs. Le patron ne fait strictement rien contre ça. L'exploitant du camping ne dispose d'aucun pouvoir de police. Cela est réservé aux forces de l'ordre auprès desquelles il faut porter plainte peut-être même à plusieurs reprises. MOROBARRnalore en fet ben le propiaitère du kampink peu tjs viré lé gas ki respekt rian .rnest pr lelectricitais en fet pk joré a payais sa alore ke jpay dja lelektrissitais en fet, pi pk jkdevré testé la fiabiilitais de lektrissitez si jve pa riské mo matos a la baz ?mersi. **Bonjour, Merci de rédiger correctement vos messages, d'autant que les autres de ce fil le sont !!!**

Par **amajuris**, le **08/07/2020** à **17:36**

bonjour, vous pouvez signaler ces faits à la gendarmerie et même déposer une plainte. pour les micro-coupures, si elles proviennent du réseau du distributeur d'électricité, il appartient au titulaire du contrat de signaler ces micro-coupures auprès du distributeur. mais s'il s'agit de micro-coupures provenant de l'installation intérieure du camping, c'est au responsable du camping de faire le nécessaire. salutations

Par **Ksorah**, le **08/07/2020** à **17:47**

Bonjour, D'accord merci. Je vais faire comme d'habitude et y aller étape par étape, non brutalement, je grimpe les échellons suivant les abus. Patron avec rapport, puis avocate avec rapport, puis suivant ses conseils. Concernant l'électricité, je m'étonne que personne ne soit responsable et que je doive payer à cause de la faute d'autres personnes. C'est vraiment le cas ?

Par **morobar**, le **09/07/2020** à **10:05**

[quote]rnest pr lelectricitais en fet pk joré a payais sa alore ke jpay dja lelektrissitais en fet, pi
pk jkdevré testé la fiabiilitais de lektrissitez si jve pa riské mo matos a la baz
?nrnrn[/quote]rnrnFaire un effort pour s'expimer en français.